



Extrait du Docteurinfo - la santé par la connaissance

<http://www.docteurinfo.com/13-avertissement>

Avertissement

- HORS MENU - Pied de page -

Date de mise en ligne : dimanche 7 juin 2009

Copyright © Docteurinfo - la santé par la connaissance - Tous droits réservés

Aucun renseignement médical d'ordre personnel ne peut être fourni par correspondance.

Il faut consulter son médecin pour obtenir, après un entretien, un examen clinique et d'éventuels examens complémentaires, des recommandations et prescriptions personnelles et précises, notamment en matière de diagnostic et de traitement.